## AUTO ECOLE CFR+ DE LA PORTE DE CHAUMONT

123 Bis Boulevard Sérurier

75019 Paris Tél: 01 53 19 70 38

# LES PARCOURS DE LA FORMATION AM

Email : cfr.portechaumont@gmail.com Numéro de Siret : 904 739 331 000 18 Numéro d'activité : 11756440475 Numéro TVA intra : FR 89904739331

APE/NAF: 8553Z N° Agrément: E

## Mon parcours de formation Permis AM.

#### BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger	
Ages	14 ANS			
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues	
Définition	L1e	L2e	L6e	
Vitesse	≤ 45 km/h			
Cylindrée ou puissance	50 cm3 ou 4 kW			
Poids à vide	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger			

#### LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION					
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu		
Séquence 1	2 Heures	Formation pratique hors circulation	Equipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles.     Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.     Maîtrise technique du véhicule hors circulation.		
Séquences 2 et 4	4 heures	Formation pratique en circulation	<ul> <li>Utilité et respect de la règle.</li> <li>prise d'information,</li> <li>communication et partage de la route avec les autres usagers.</li> </ul>		

PARCOURS12 Mise à jour 10/03/2022

			Facteurs et prise de conscience des risques.
Séquence 3	1 Heure	• sensibilisation aux risques	Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.     Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage).     Echanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.     Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.
	Les séquences doivent	se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 o	

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.